



1. Identification du candidat

Entreprise	
Nom ou dénomination :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse électronique :	
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K-bis)	
ou	
N° d'inscription au répertoire des métiers	
Forme juridique (SA,SARL....)	
Représentée par : Nom et prénom	
Fonction (conforme au Kbis: directeur,gérant...)	

2. Moyens utilisés dans le cadre de l'activité fourrière

A) Établissement							
Adresse :							
Numéro de téléphone :							
B) Accueil du public							
Local d'accueil	OUI			NON			
Sanitaires accessibles aux usagers	OUI			NON			
Jours d'ouverture (<i>cocher les jours d'ouverture</i>)	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
Horaires d'ouverture : ouverture matin							
fermeture matin							
ouverture après-midi							
fermeture après-midi							
Les horaires sont-ils affichés à l'extérieur du site	OUI			NON			
Les tarifs pratiqués sont-ils affichés	OUI			NON			
Sont-ils conformes aux tarifs maxima, en vigueur, fixés par arrêté du Ministère de l'Économie, des finances et de la relance	OUI			NON			
L'établissement est-il accessible aux personnes à mobilité réduite	OUI			NON			

C) Stockage des véhicules mis en fourrière et protection du parc

(si plusieurs parcs, éditer et remplir autant de pages que nécessaire en numérotant les parcs n°1, n°2.....)

C.1. Superficie et capacité de stockage :

Adresse du parc n° :	Superficie globale totale réservée au stockage des véhicules mis en fourrière, y compris voies de circulation sur l'aire de stockage du parc : m²
----------------------	---

Stockage de véhicules légers mis en fourrière	Surface couverte				Surface non couverte			
	Oui		Non		Oui		Non	
<i>Si oui indiquer la superficie</i>								

Stockage de véhicules lourds mis en fourrière	Oui		Non		Oui		Non	
	<i>Si oui indiquer la superficie</i>							

	Véhicules légers	Véhicules lourds	TOTAL
Nombre de places destinées au stationnement des véhicules mis en fourrière :			

C.2. Véhicules présentant un risque de pollution par hydrocarbures

Présence, éventuellement, d'une ou plusieurs aires spéciales étanches et en forme de rétention aménagées pour accueillir les véhicules mis en fourrière présentant des risques de fuite d'hydrocarbure ou dont les parties souillées sont soumises aux intempéries	Oui		Non	
	<i>Si oui, quantité :</i>			

Superficie de chaque aire spéciale étanche destinée au stockage des véhicules mis en fourrière, présentant des risques de fuite d'hydrocarbures	Aire 1 :	
	Aire 2 :	
	Aire 3 :	

Un séparateur d'hydrocarbure relié à chaque aire étanche et en forme de rétention afin de recueillir les eaux pluviales ruisselant sur chaque aire est-il installé ?	Aire 1 :	Oui		Non	
	Aire 2 :	Oui		Non	
	Aire 3 :	Oui		Non	

En l'absence de ces séparateurs, les aires sont-elles couvertes et clôturées de façon étanche	Aire 1 :	Oui		Non	
	Aire 2 :	Oui		Non	
	Aire 3 :	Oui		Non	

Information importante sur la protection de l'environnement

Les installations de la fourrière doivent notamment satisfaire aux exigences législatives et réglementaires relatives à la protection de l'environnement. L'article L1331-10, alinéa 1, du code de la santé publique dispose que: « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, par le président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente ».

L'article R211-60, alinéa I, du code de l'environnement indique : « I.-Est interdit le déversement dans les eaux superficielles, les eaux souterraines et les eaux de mer, par rejet direct ou indirect ou après ruissellement sur le sol ou infiltration, des lubrifiants ou huiles, neufs ou usagés, appartenant aux catégories des huiles et lubrifiants visées au dit alinéa.

En conséquence de quoi, et afin de satisfaire aux exigences environnementales fixées par ces articles, il appartient au gardien de fourrière de fournir, dans son dossier de demande d'agrément, les descriptifs les plus précis et complets de ses installations techniques, et à défaut, l'autorisation de déversement dans le réseau public de collecte des eaux usées.

L'attention des gardiens de fourrière est également appelée sur le fait que dans l'hypothèse d'activités de fourrière exercées conjointement avec d'autres activités, il lui appartient de vérifier que ses installations de fourrière ne sont pas susceptibles de relever de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

C.3. Circulation à l'intérieur de la fourrière

Voies de circulation, à l'intérieur de la fourrière, permettant un accès des véhicules de protection incendie et un accès à tout véhicule mis en fourrière	Oui		Non	
--	-----	--	-----	--

C.4. Protection du parc de la fourrière

Le parc n° est-il clôturé ?	Oui		Non	
Hauteur de la clôture				
La clôture masque-t-elle la fourrière des regards extérieurs ?	Oui		Non	
Descriptif de cette clôture ou délimitation matérielle (matériaux, grillage, mur, etc.)				

Si d'autres activités sont pratiquées sur le site, existe-t-il une clôture ou une délimitation matérielle autour de la fourrière ?	Oui		Non	
--	-----	--	-----	--

Accès au site (descriptif des portails, entrées, issues de secours, etc.)	
---	--

Véhicules gardés jour et nuit	Oui		Non	
Alarme	Oui		Non	
Vidéosurveillance	Oui		Non	
Si oui, s'agit-il d'une autorisation préfectorale (n°agrément) ou d'une entreprise privée ?				
Gardien	Oui		Non	
Chiens de garde	Oui		Non	
Si oui chien classé dangereux (1ere et 2ème cat.)	Oui		Non	

Descriptif du système de garde mis en place (*nombre de caméras, de gardiens, de chiens, nom de l'entreprise de surveillance, etc.*) :

--

E) Personnel rattaché à l'établissement (accueil, préposé à l'enlèvement, carrossier...)

(éditer autant de pages que nécessaire)

Nom et prénoms	Fonction au sein de l'entreprise	Qualification et validité : - FIMO - FCO - CACES	Catégories de permis de conduire dont dispose chaque employé <u>chargé de l'enlèvement des véhicules mis en fourrière</u>	Date de validité du titre de séjour pour les ressortissants hors UE

***FIMO :** Formation Initiale Minimale Obligatoire

La FIMO est obligatoire pour la conduite de véhicules dont le PTAC dépasse 3,5 tonnes.

Cette qualification accélérée est d'une durée de 140 heures et doit permettre au conducteur d'exercer son métier dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle.

Elle s'effectue dans des centres de formation agréés par le préfet de région. Il faut savoir qu'**après cinq ans**, le stagiaire se doit d'effectuer une formation de recyclage de Formation Continue Obligatoire FCO (Marchandises ou Voyageurs).

***FCO :** Formation Continue Obligatoire

La FCO, d'une durée de 35 heures, permet au conducteur d'actualiser ses connaissances et parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle.

Cette formation doit être **renouvelée tous les 5 ans**. Une attestation de suivi de formation est délivrée à la fin de la FCO et elle permet de faire une demande pour obtenir la **carte de qualification de conducteur** (document à présenter au cours des contrôles routiers et dont une copie doit être conservée par l'entreprise.

Comme la FIMO, elle s'effectue dans des centres de formation agréés par le préfet de région.

***CACES :** Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (la durée de validité du CACES est variable suivant les catégories d'engins et de véhicules, il existe plusieurs types de CACES)

La conduite d'engins mobiles automoteurs de chantiers et d'équipements de levage nécessite une formation initiale. Le conducteur doit être en possession d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur. Le CACES permet de contrôler les connaissances et le savoir-faire pour la conduite en sécurité de ce type d'équipements

G) Observations à communiquer à la préfecture:

Je soussigné(e)
atteste sur l'honneur l'exactitude et la sincérité
de la présente déclaration.

Fait à
le

Signature et cachet
du responsable ou du régisseur

Si fourrière publique, signature
également du maire ou du président de l'EPCI

Fait à
le

Signature et cachet